

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Guy Veillette | 6. Alain Beaulieu |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Daniel Décary, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Aménagement de zones WIFI – Octroi de mandat
6. Marina – Nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage, à l'émission des certificats d'usagers et identification poste de lavage

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

7. Embauche d'un préposé aux travaux publics

FINANCES ET TRÉSORERIE

8. Acceptation des comptes à payer
9. Déboursés de plus de 5 000 \$
10. Rapports des salaires nets – 2016-04
11. Dépôt des états financiers pour l'année 2015
12. Dépôt de l'état financier comparatif semestriel
13. Règlement 2016-590 modifiant le règlement no. 2009-538 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 911
14. Balayage de rues – Octroi de contrat à Les entreprises Breton inc.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

15. Permis sujet à un PIIA – 220-224, rue Mill
16. Permis sujet à un PIIA – 4090, chemin Magog

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. VARIA
18. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
19. Levée de l'assemblée

2016-05-02.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

2016-05-02.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-05-02.03 INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2016-05-02.04 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

Vingt (20) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

OBJETS

Paul St-Pierre, Donald Watt, David Wilson, Élisabeth Fee	Zones wifi (desserte et contrat d'entretien)
Jacques Campbell	Nettoyage des rues en prévision du demi-marathon de la fête des mères

2016-05-02.05 AMÉNAGEMENT DE ZONES WIFI – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU qu'il soit opportun pour la municipalité de procéder à l'aménagement de zones wifi couvrant l'espace public local;

ATTENDU l'offre de services de la firme InfoEstrie en date du 9 novembre 2015;

ATTENDU la disposition du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur de gré à gré;

ATTENDU l'opportunité pour la municipalité d'octroyer ce mandat à un fournisseur de services local;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil octroie le contrat pour l'aménagement de zones WIFI à la firme InfoEstrie, pour un montant de 5547,55 \$ toutes taxes incluses, selon l'offre de services du 9 novembre 2015;

QUE les crédits requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉE

2016-05-02.06 MARINA – NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE LAVAGE, À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET IDENTIFICATION POSTE DE LAVAGE

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Messieurs Stephen Piercy et Bruno Bélisle, Mesdames, Natacha Prince, Éowyn Cyr Camille Oien Bouskela et Sharon Renold soient nommés au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage et certificats d'usagers;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

QUE le poste de lavage est situé à la Marina North Hatley au 240 rue Mill.

ADOPTÉE

2016-05-02.07

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'absence à long terme d'un employé régulier du service des travaux publics;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'une ressource pour agir à titre de préposé aux travaux publics au cours des prochains mois;

ATTENDU la disponibilité d'une ressource ayant été à l'emploi de la municipalité dans le passé, dont le rendement avait rencontré les attentes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Monsieur Anthony Mercier soit embauché au poste de préposé aux travaux publics pour la période du 2 mai au 31 octobre, selon un horaire hebdomadaire variable en fonction des besoins du service, au taux de salaire horaire de 13,50 \$;

D'octroyer un montant forfaitaire de 25 \$ par mois pour l'usage de son cellulaire, ce montant étant payable à la fin du contrat;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel soient appliquées;

QUE monsieur Anthony Mercier soit mandaté de l'application du règlement 2014-575 sur le stationnement et soit investi des pouvoirs dévolus au personnel des services techniques;

QUE les crédits requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-341.

ADOPTÉE

2016-05-02.08

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 mai 2016 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 2 mai 2016	166 098,24 \$
Paiement par prélèvement :	9 908,10 \$

ADOPTÉE

2016-05-02.09

DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$

SUR PROPOSITION FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les déboursés suivants :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Suret� du QC - 2016 Paiement 1 de 2	2016-03-31	98785	76 392,00 \$
BOSS� ET FRERES INC.			
LOCATION TRACTEUR JCB - AVRIL 2016	2016-03-31	57399	9 198,00 \$
MONTY SYLVESTRE			
Honoraires prof. projets PPU et plan de gestion	2016-04-08	3076	5 792,43 \$
		TOTAL	91 382,43 \$
			Taxes incluses

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

ADOPTÉE

2016-05-02.10

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2016-04

8 employés, 7 membres du conseil et 4 membres du
CCUP:

20 201,58 \$

2016-05-02.11

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2015

Le directeur général dépose au Conseil les états financiers pour l'année 2015.

2016-05-02.12

DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF SEMESTRIEL

Le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley prend acte du dépôt des états financiers comparatifs semestriels par le Secrétaire-Trésorier, en date du 30 avril 2016.

2016-05-02.13

RÈGLEMENT 2016- 590 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2009-538 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 911- ADOPTION

ATTENDU le décret du gouvernement du Québec encadrant la taxe municipale pour le service 9-1-1;

ATTENDU QUE ledit décret prévoit que cette taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QUE par ce même décret, le gouvernement a fixé au 20 mai 2016 le délai pour que les municipalités adoptent et transmettent au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement;

ATTENDU que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

SUR PROPOSITION FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'article 2 du règlement no. 2009-538 soit remplacé par le suivant:

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

QUE le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

2016-05-02.14

BALAYAGE DE RUES – OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES BRETON INC.

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au balayage des rues;

ATTENDU l'appel d'offres réalisé auprès de trois entreprises spécialisées;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour le balayage de rues soit octroyé à l'entreprise Les entreprises Breton Inc., dont la soumission s'est avérée la plus avantageuse pour la municipalité, au tarif horaire de 115 \$ par unité, taxes en sus, selon le parcours à être précisé par la municipalité;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-521.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

ADOPTÉE

2016-05-02.15

PERMIS SUJET À UN PIIA – 220-224, RUE MILL

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 20 avril 2016;

ATTENDU la demande formulée en vue d'installer une enseigne sur le bâtiment, perpendiculaire à celui-ci, pour annoncer le commerce situé au 222, rue Mill. L'enseigne aura une dimension de 20 pouces par 24 pouces, avec traitement des 2 côtés.

ATTENDU QUE la proposition de l'enseigne rencontre les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux ainsi que les normes au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2016-05-02.16

PERMIS SUJET À UN PIIA – 4090, CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 20 avril 2016;

ATTENDU la demande formulée en vue de l'installation d'une piscine creusée en cour arrière et d'une clôture en bois avec latte horizontale insérée dans une structure de métal noir sous forme de panneaux ;

ATTENDU QU'une clôture identique de 1m. de hauteur sera installée en cour avant en remplacement d'une clôture existante;

ATTENDU QUE l'aspect architectural des clôtures s'insère bien dans son environnement ;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2016-05-02.17

VARIA

2016-05-02.18

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

OBJETS

Dominique Cyr

Zones wifi

David Campbell

Projet Laliberté

Carrol Haller

Site web, zones wifi et embauche d'un employé au Service des travaux publics

Paul St-Pierre

Nettoyage des rues

Stephen Piercy

Barrage

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

2 MAI 2016

2016-05-02.19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 16 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire- trésorier adjoint

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.